

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

**Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2023 à vingt et une heures**

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 28	
Nombre de présents : 19	Nombre de procurations : 9	
Pour : 28	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA Mme Céline TONOT Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Marie-Line BONNOT Mme Florence BIZOT	M Luc LE LORC'H M. Christian CHEVREUX Mme Béatrice SIMON M. Jean-Luc JONCOUR Mme Patricia QUELIN Mme Fabienne VION M. Jean-Louis MERZAUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE M. Jonas MOUNDANGA Mme Hélène MARTEEL Mme Cyrielle VILLANI M. Fernando NOVO Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
M. Jean-Marc RETY M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT) M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX) Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) M. Christophe SAGE (pouvoir à M Jean-Marc GONÇALVES) M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M Jean-Luc JONCOUR)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à Mme Patricia QUELIN) M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION) M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI) Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

**N° 2023-055 : Projet de cession d'un terrain en vue de la création d'une Maison de Santé**

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 2 juin 2023, la SCI ESP des Hortensias a informé la Ville de Longvic qu'elle sollicitait l'acquisition du terrain communal situé Boulevard des Hortensias, d'une surface de 830 m<sup>2</sup>, avec la référence cadastrale 317.

La SCI ESP des Hortensias a en effet pour projet de construire sur cette parcelle un établissement de santé pluridisciplinaire, comprenant des médecins, des infirmières et des kinésithérapeutes, et a l'ambition d'y aménager un bassin de balnéothérapie.

Ce projet répondant opportunément à un déficit marqué d'offre de soin dans cette partie de la Ville, et s'inscrivant plus largement dans l'Objectif de Développement Durable Longvicien n°2, Chantier « Santé et Environnement » de l'Agenda 2030 de Longvic.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE valide le principe de cette cession,

AUTORISE Monsieur le Maire à initier toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS